

LIGUE SUISSE CONTRE L'ÉPILEPSIE (LScE)



Les problèmes actuels posés par l'épilepsie

Personne n'ignore que 5 à 7‰ de la population de la Suisse souffrent d'épilepsie. Le traitement médical n'est pas dans tous les cas adapté, et bien des fois les mesures sociales ne sont pas suffisantes. Souvent on impose aux personnes atteintes d'épilepsie des restrictions inutiles. Elles exercent souvent aussi des activités professionnelles qui ne correspondent pas à leurs capacités et ne sont pas suffisamment reconnues au niveau social.

La Ligue suisse contre l'épilepsie

La Ligue suisse contre l'épilepsie (LScE) a vu le jour en 1964, date à laquelle elle a remplacé l'Association suisse en faveur des épileptiques créée trente-trois ans auparavant. Elle est aujourd'hui membre de l'Association suisse Pro Infirmis en tant qu'association spécialisée et constitue également une section nationale d'Epilepsy International, qui s'est fixé pour but de lutter au niveau mondial contre l'épilepsie et ses répercussions sociales.

Les statuts définissent ses objectifs comme suit: la LScE encourage la prise de mesures adéquates ayant pour but:

- d'étudier la maladie qu'est l'épilepsie et de la combattre scientifiquement et surtout médicalement,
- de favoriser la formation scolaire et professionnelle des épileptiques,
- d'atténuer les répercussions sociales et économiques de cette maladie.

La Ligue suisse contre l'épilepsie désire atteindre ces objectifs:

- en mettant le *Vademecum de l'épilepsie* à la disposition des médecins praticiens désireux de la recevoir,
- en planifiant et en organisant des cours de perfectionnement pour les médecins praticiens, les pédagogues, les conseillers en orientation professionnelle et les travailleurs sociaux,

- en s'efforçant d'améliorer les possibilités de formation dans le domaine de l'épileptologie,
- en apportant son soutien aux travaux de recherche entrepris sur l'épilepsie,
- en encourageant la diffusion de brochures d'information et de matériel éducatif destinés à divers groupes de personnes intéressées,
- en faisant son possible pour que les découvertes médicales récentes soient prises en considération lors de l'appréciation de la capacité de travail et de l'aptitude professionnelle des personnes épileptiques,
- en publiant régulièrement le bulletin d'information *Epilepsie*,
- en maintenant la collaboration avec les organisations nationales et internationales,
- en signalant les besoins des épileptiques lors de requêtes importantes adressées aux autorités fédérales et cantonales.

Peuvent devenir membres de la Ligue suisse contre l'épilepsie, toutes les personnes (particuliers ou membres collectifs) qui sont engagées dans la lutte contre l'épilepsie ou s'occupent d'épileptiques, ou encore soutiennent les objectifs de la LScE de quelque manière que soit.

Depuis le 1^{er} janvier 1983, le montant de la cotisation annuelle pour les membres actifs s'élève à Fr. 30.-, abonnement au bulletin d'information *Epilepsie* inclus. Ce bulletin peut être souscrit également par les non-membres (Fr. 10.- par année).

Renseignements par: Ligue suisse contre l'épilepsie, c/o Pro Infirmis, case postale 129, 8032 Zurich, téléphone 01 251 05 31, interne 47, les lundis et les mardis.